

ans après (1674), nous lui voyons rendre hommage de la terre et seigneurie de La Fay, de l'Aubépin et de la haute, moyenne et basse justice de Vaudragon (1).

Même après avoir passé aux mains des seigneurs de La Fay, la terre de Vaudragon ne fut point totalement consondue avec cette dernière, puisque nous voyons dans le dénombrement des feux du royaume de 1720 qu'elle renferme 108 feux, tandis que Larajasse n'en comptait que 79 (2). Cette seigneurie garda aussi son nom de mandement, et forma jusqu'à la Révolution l'une des quatre parcelles dont se composait la paroisse de Larajasse. De même sa justice seigneuriale n'en demeura pas moins distincte de celle de La Fay, alors même que, vers la fin du XVII^e siècle, ses officiers de justice paraissent avoir cessé de siéger dans ce château. Si, en effet, nous avons la preuve qu'ils y tenaient encore audience dans le courant de 1673, nous voyons, dès cette même année, André Boisse, qui remplissait les fonctions de capitaine châtelain de la terre et juridiction de Vaudragon, juger les affaires ressortissant de cette juridiction dans l'auditoire de l'Aubépin (3).

Abandonné par ses nouveaux possesseurs qui semblent avoir préféré le séjour de La Fay, Vaudragon tombait peut-être déjà en ruine à cette époque. Pourtant il existait encore en 1760, s'il faut en croire l'almanach de Lyon de cette même année. Mais il n'en subsistait plus alors, sans doute,

(1) Noms féodaux.—*Fiefs du Forez* de Sonyer Dulac.—Armes des Chapuis: *De gueules au chevron d'argent accompagné de deux roses et d'un lion d'or.*

(2) *Nouveau dénombrement du Royaume.* Bibl. de Lyon, 25,720.

(3) Alman. de Lyon de 1760.—*Registres du greffe de la juridiction de Vaudragon:* « 17 juillet 1673, en l'auditoire de l'Aubépin, où les causes « de la juridiction de Vaudragon ont été renvoyées par devant nous André « Boisse, capitaine châtelain de la dite juridiction de Vaudragon...»